

Bordereau de signature

DEC2019_0106



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/06/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/06/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-13)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decision_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS / SERVICE / SECTEUR FINANCES
REF : PC

DEC2019_ 0106

DECISION

**OBJET : CONCLUSION AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'UN CONTRAT DE PRET N° 5744303
A TAUX REVISABLE SUR INDEX EURIBOR 3 MOIS D'UN MONTANT DE 1 300 000 EUROS
DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2019**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et ,notamment l'article L 2122-22 3° /,

VU la délibération n° DEL2017_0200 du Conseil Municipal de Noisiel du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL2019_0049 du 29 mars 2019 portant approbation du Budget Primitif 2019, et entérinant l'autorisation de contracter un montant d'emprunts de 3 981 000,00 €,

VU les offres de prêt de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole,

CONSIDÉRANT que les conditions financières de l'offre de la Caisse d'Epargne sont les plus intéressantes au vu du contexte financier actuel,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE sise au 26/28, rue Neuve Tolbiac, CS 91344 75633 PARIS CEDEX 13, le contrat de prêt n°5744303, à taux révisable sur index EURIBOR 3 mois + marge de 0,39 %, d'un montant de 1 300 000,00 € (frais de dossier de 1 000,00 €), d'une durée de 20 ans, et comportant :

-une Phase de mise à disposition des fonds :

nombre limité à 3 versements, préavis de 3 jours ouvrés, du 28/05/2019 au 28/08/2019, Taux révisable Euribor 3 mois préfixé + marge de 0,39 % et base de calcul exact/360 pour le calcul des intérêts intercalaires, montant de 1 300 000,00 €.

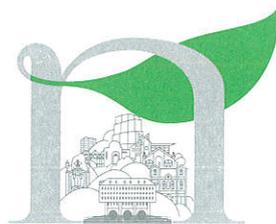
-une Phase d'amortissement des fonds :

- Durée de la phase d'amortissement : 20 années, avec une date du point de départ de l'amortissement correspondant à la date de dernière mise à disposition des fonds ;

- Taux d'intérêt du prêt : Euribor Jour 3 mois préfixé + marge de 0,39 % ;

- Base de calcul : Exact sur la base d'une année de 360 jours ;

1/2



Suite de la décision N°2019_ 0106
portant sur Conclusion avec la Caisse d'Epargne d'un contrat de prêt n°5744303 à taux révisable sur index Euribor 3 mois d'un montant de 1 300 000,00 euros dans le cadre du financement des investissements 2019,

- Périodicité des échéances : trimestrielle avec une première échéance au 25 octobre 2019 ;
- Type d'amortissement du capital : progressif ;
- Montant de l'échéance et coût total du crédit (à titre indicatif) : respectivement 16 928,07 € et 53 764,25€ (hors frais intercalaires) ;
- Taux effectif global (hors frais intercalaires): 0,40 % l'an, si le taux de référence est un taux Euribor Jour 3 mois de -0,311 % (réputé égal à zéro en cas de valeur négative), constaté le 27/05/2019, soit un taux de période de 0,10 % pour une période trimestrielle.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du Contrat,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le - 4 JUIN 2019

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	13 JUIN 2019
Affiché en Mairie le	13 JUIN 2019
Notifié le	
Publié au RAA le	13 JUIN 2019

